

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, tenue le **28 juin 2022** à **19h**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, situé au 50 boul. Taschereau à La Prairie.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** mesdames et messieurs :

Kathlyn Morel, directrice générale,

**LES ADMINISTRATEURS du CA :**

Nathalie Bérubé – Administratrice - Directions d'établissement  
Marie-Josée Bibeau – Administratrice - Personnel d'encadrement  
Patrick Boucher – Administrateur - District n° 1  
Carole Champagne – Administratrice non-votante - Personnel d'encadrement  
Isabelle Dubuc – Administratrice - Communautaire, sportif, culturel  
Sandra Gauthier-Pépin – Administratrice - 18 à 35 ans  
Frédéric Levasseur – Administrateur - District n° 4  
Gilles Montreuil – Vice-président – Administrateur - District n° 5  
Michelle Morin – Présidente – Administratrice - District n° 3  
Carole St-Arnaud – Administratrice - Personnel de soutien  
Karine Whelan – Administratrice - Municipal, santé, services-sociaux

**EN VIDÉOCONFÉRENCE**

Pamélie Bélanger – Administratrice – Professionnels non enseignants  
Denis Lefebvre – Administrateur - District n° 2  
Yves Pelletier – Administrateur - Finances, comptabilité, RF, RM  
Stéphanie Poulin, directrice par intérim du Service des technologies de l'information

**ET**

Marie-Josée Bibeau, directrice des Services éducatifs  
Daniel Bouthillette, directeur général adjoint  
Annick Carpentier, directrice du Service des ressources humaines  
Ian Gosselin, directeur du Service des technologies de l'information  
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles  
Marie-Claude Huberdeau, directrice générale adjointe  
Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications  
Stéphane Tranquille, directeur du Service de la performance organisationnelle et de l'approvisionnement

**ÉTAIT(ENT) ABSENT(S)**

André Dugas – Administrateur – Gouvernance, éthique

**1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LA PRÉSIDENCE**

M<sup>me</sup> Michelle Morin, présidente, ouvre la séance à 19 h.

Le quorum est confirmé.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Patrick Boucher, administrateur, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé.

**CA-2022-06-28-138** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 12 AVRIL 2022**

M<sup>me</sup> Carole St-Arnaud, administratrice, propose l'adoption du procès-verbal de la rencontre du 12 avril 2022.

**CA-2022-06-28-139** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

### 5. PAROLE AU PUBLIC

M<sup>me</sup> Michelle Morin, présidente, souligne la présence de monsieur Sylvain Pître, madame Isabelle Girard, membres du syndicat des employés de soutien (SCFP) et de Mme Alice-Rosemonde NBiba, analyste au Service des ressources financières.

### 6. PAROLE À LA PRÉSIDENTE

M<sup>me</sup> Michelle Morin remercie mesdames Pamélie Bélanger, Nathalie Bérubé, Carole St-Arnaud ainsi que messieurs André Dugas, Frédéric Levasseur et Yves Pelletier pour leur apport au CA durant leurs mandats.

Elle félicite monsieur Gilles Montreuil et madame Karine Whelan pour leur renouvellement de mandat.

Elle remercie également madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale adjointe, qui nous quitte car elle a obtenu le poste de directrice générale au CSSHR.

### 7. DÉCISIONS

#### 7.1. DÉSIGNATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE EN CAS D'ABSENCE ET D'EMPÊCHEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire doit désigner un directeur général adjoint pouvant exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier (article 203 *Loi sur l'instruction publique*)

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Nathalie Bérubé, administratrice,

- de désigner monsieur Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022. Durant cette période, en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Daniel Bouthillette, de désigner monsieur Christian Duval, directeur général adjoint, comme substitut pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale.
- de désigner monsieur Christian Duval, directeur général adjoint, pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023. Durant cette période, en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Christian Duval, de désigner monsieur Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, comme substitut pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale.

CA-2022-06-28-140 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 7.2. RECOMMANDATIONS ANNUELLES DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES - BUDGET 22-23 - APPROBATION

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le comité de répartition des ressources (CRR) a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

- CONSIDÉRANT que les objectifs et les principes en vigueur au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries sont établis par la politique de répartition des ressources (no.73.10);
- CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la politique de répartition des ressources, des règles et des critères de répartition des revenus sont présentement en vigueur afin de déterminer les ressources attribuées pour chacune des catégories de dépenses;
- CONSIDÉRANT que le CRR s'est assuré d'établir un processus de concertation et de consultation auprès des gestionnaires lors des rencontres du comité consultatif de gestion (CCG);
- CONSIDÉRANT le plan de travail du CRR pour l'année 2021-2022;
- CONSIDÉRANT que les recommandations du CRR tiennent compte des ressources disponibles au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries.

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Nathalie Bérubé, administratrice,

d'adopter les recommandations 2022-2023 du comité de répartition des ressources telles que déposées sous la cote 7.2a.

**CA-2022-06-28-141** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 7.3. BUDGET DES ÉCOLES ET DES CENTRES – APPROBATION

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, présente et remercie madame Karine Gagné, directrice adjointe du Service des ressources financières, qui a prit la relève pour produire le budget. M<sup>me</sup> Karine Gagné présente le dossier.

- CONSIDÉRANT que l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le conseil d'établissement adopte le budget proposé par la direction de l'établissement et le soumet à l'approbation du Centre de services scolaire;
- CONSIDÉRANT que l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* dit que le budget d'un établissement doit être approuvé par le Centre de services scolaire;
- CONSIDÉRANT la politique de répartition des ressources du Centre de services scolaire adoptée sous la cote (Résolution C.C.-3698-02-14);
- CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;
- CONSIDÉRANT que les budgets des établissements sont en équilibre et respectent les règles de répartition des ressources du Centre de services scolaire et ont été adoptés par leur conseil d'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Karine Whelan, administratrice,

d'adopter le budget des écoles et des centres tel que déposé sous la cote 7.3b.

**CA-2022-06-28-142** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 7.4. BUDGET DU CSSDGS 2022-2023 – ADOPTION

M<sup>me</sup> Karine Gagné, directrice adjointe du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT ce budget prévoit être équilibré;

CONSIDÉRANT le produit de la taxe scolaire au montant de 22 973 739 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 26 996 993 \$;
- un nombre de 66 196 immeubles imposables de plus de 25 000 \$,
- le taux de taxes en vigueur fixé par le Ministre pour la taxe scolaire 2022-2023

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Sandra Gauthier-Pépin, administratrice,

d'adopter le budget du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries 2022-2023 tel que déposé sous la cote 7.4b.

M<sup>me</sup> Morel remercie l'équipe qui a travaillé à préparer ce budget, félicitations

**CA-2022-06-28-143** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 7.5. STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES CADRES DE SERVICES 2022-2023 – ADOPTION

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le règlement concernant la Délégation de pouvoirs (R.10-1) qui prévoit que le conseil d'administration doit adopter annuellement la structure administrative des directions d'établissement (p.11-ligne 100);

CONSIDÉRANT les règles d'allocation des ressources adoptées par le comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise des cadres scolaire (AQCS), section CSSDGS, a été consultée;

CONSIDÉRANT que la proposition déposée tient compte des commentaires reçus.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Patrick Boucher, administrateur,

d'adopter la structure administrative des cadres des services administratifs et des hors cadres 2022-2023, telle que déposée sous la cote 7.5b.

**CA-2022-06-28-144** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 7.6. ASSURANCES GÉNÉRALES 2022-2023 DU CSSDGS – APPROBATION

M<sup>me</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, présente le dossier.

- CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir accordée au conseil d'administration (CA) par le règlement concernant la délégation de pouvoirs (R.10-1) qui prévoit que le CA doit assurer les biens du centre de services et sa responsabilité civile de même que celle des membres du CA, du conseil d'établissement, de ses comités et des membres du personnel (p. 20 – ligne 252) ;
- CONSIDÉRANT le maintien de la participation du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries au regroupement des centres de services scolaires et de commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie en matière d'assurances ;
- CONSIDÉRANT que les polices d'assurance obtenues dans le cadre du regroupement se termineront le 30 juin 2022 ;
- CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement soumise par la firme BFL CANADA risques et assurances Inc. ;
- CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement soumise par la firme Beneva Inc. ;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Les Consultants d'assurance Adelson & Associés Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Carole St-Arnaud, administratrice,

d'adjuger les contrats d'assurance aux firmes **BFL CANADA risques et assurances inc. et Beneva inc.** dans le cadre du renouvellement de l'assurance du Regroupement des centres de services scolaires et des commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie, le tout aux montants :

**BFL Canada risques et assurances inc. : 336 507.00\$**

**Beneva inc. : 54 374.00\$**

**(toutes taxes en sus)**

**CA-2022-06-28-145** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 7.7. LISTE DES PROJETS À CARACTÈRE PHYSIQUE (MAINTIEN, AGRANDISSEMENT ET CONSTRUCTION) – APPROBATION

M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

- CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a le pouvoir d'approuver annuellement la liste des projets à caractère physique (maintien, agrandissements et constructions, règlement de délégation de pouvoirs n<sup>o</sup> 249);
- CONSIDÉRANT que la liste des projets à caractère physique soit en cohérence avec le Plan directeur d'investissement 2022-2023 et permet au Service des ressources matérielles d'amorcer la planification de la réalisation de ces projets;
- CONSIDÉRANT que ces projets sont en cohérence avec les objectifs fixés par le ministère de l'Éducation concernant l'amélioration de l'état des infrastructures scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Frédérick Levasseur, administrateur,

d'approuver la liste des projets à caractère physique inscrits dans le plan directeur d'investissement 2022 2023, tel que déposé sous la cote 7.7a.

**CA-2022-06-28-146** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 7.8. POLITIQUE RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUVANT ÊTRE ASSUMÉES PAR LES PARENTS ET LES ÉLÈVES # 21-06 – ADOPTION

M<sup>me</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT le règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser la politique relative aux contributions financières pouvant être exigées des parents pour la formation générale des jeunes #21-06, adoptée le 11 avril 2007 et amendée le 12 juin 2007;

CONSIDÉRANT les travaux et la proposition du comité de parents ;

CONSIDÉRANT que cette révision inclue également les contributions financières de la formation professionnelle ;

CONSIDÉRANT que la consultation est favorable au projet de politique proposé.

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Karine Whelan, administratrice,

- d'adopter la révision de la Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves # 21-06, telle que déposée;
- d'abroger la Politique relative aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves pour la formation professionnelle # 51-01.

**CA-2022-06-28-147** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 7.9. PLAN D'INVESTISSEMENT TI 22-23 – APPROBATION

M. Ian Gosselin, directeur du Service des technologies de l'information, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que, selon le règlement de la délégation de pouvoirs du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (# R. 10-01, 205), le conseil d'administration doit autoriser tout plan d'investissement annuel supérieur à 2 000 000 \$;

CONSIDÉRANT que le plan d'investissement annuel est en cohérence avec les orientations du Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT que cette planification annuelle fait état d'une reddition de comptes auprès du ministère de l'Éducation selon la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles (LGRI)*;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries doit procéder annuellement à l'acquisition d'équipement technologique selon la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Frédérick Levasseur, administrateur,

d'approuver la planification annuelle des ressources informationnelles 2022-2023 du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries de l'ordre de 5 047 789 \$ tel que déposé sous la cote 7.9b.

**CA-2022-06-28-148** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **7.10. CONTRATS POUR ORGANISER LE TRANSPORT DES ÉLÈVES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES - AUTORISATION**

Ce sujet sera traité lors de l'ajournement de cette séance le 5 juillet 2022 à 19 h.

## **7.11. PROCESSUS DE DOTATION D'UN POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE – APPROBATION**

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'échéancier du processus de dotation d'un poste de direction générale adjointe déposé sous la cote 7.11a;

CONSIDÉRANT que le règlement de délégation de pouvoirs prévoit que le conseil d'administration (CA) a la responsabilité de nommer une direction générale adjointe;

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Nathalie Bérubé, administratrice,

- de nommer
  - M. Patrick Boucher
  - M. Gilles Montreuil
  - Mme Michelle Morin

membres du comité de sélection afin de pourvoir le poste de direction générale adjointe au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries.

- que M. Denis Lefebvre, membre du conseil d'administration, soit désigné comme substitut.

**CA-2022-06-28-149** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **8. INFORMATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS**

### **8.1. RAPPORT DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ÉTHIQUE ET DE LA DÉONTOLOGIE**

M<sup>me</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, dépose le rapport de la personne responsable de l'éthique et la déontologie.

M<sup>me</sup> Michelle Morin, présidente, fait des rappels en lien avec l'éthique et la déontologie des membres du CA.

## **9. REDDITION DE COMPTES**

### **9.1. LISTE D'ÉLIGIBILITÉ À LA FONCTION DE DIRECTION ET DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT – DÉPÔT DE RAPPORT**

M<sup>me</sup> Annick Carpentier, directrice du Service des ressources humaines, dépose la liste d'éligibilité.

## **10. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

### **10.1. BILAN DES PRIORITÉS ANNUELLES 21-22 DU PEVR**

## 10.2. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (ARTICLE 143.3 LIP) - INFORMATION

Ce sujet sera traité lors de l'ajournement de cette séance le 5 juillet 2022 à 19 h.

## 10.3. DÉSIGNATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - INFORMATION

Ce sujet sera traité lors de l'ajournement de cette séance le 5 juillet 2022 à 19 h.

### 1. RETOUR DES COMITÉS STATUTAIRES

#### 1.1. BILAN 21-22 DES COMITÉS STATUTAIRES

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, fait un bilan du fonctionnement des comités statutaires. Elle remercie les administrateurs pour le travail accompli.

M<sup>me</sup> Michelle Morin, présidente, remercie la direction générale pour son ouverture et son expertise.

#### 1.2. GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

#### 1.3. RESSOURCES HUMAINES

#### 1.4. VÉRIFICATION

#### 1.5. COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

### 2. DÉPÔT DE DOCUMENTS

#### 2.1. CALENDRIER DES RENCONTRES DU CA 2022-2023 – MODIFIÉ

Mme Michelle Morin, présidente, souhaite à tous d'excellentes vacances!

### 3. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h, M<sup>me</sup> Nathalie Bérubé, administratrice, propose l'ajournement au mardi 5 juillet à 19 h.

**CA-2022-06-28-150** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

\_\_\_\_\_  
Présidente

NM/ng/sk

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale